



SOLV-ALIM

SOLVANT DE SECURITE ALIMENTAIRE REF SOLV 26

■ **AVANTAGES**

- ✓ Dégraisse parfaitement en toute sécurité.
- ✓ Sans odeur
- ✓ Sans attaque sur les métaux, peintures, vernis réticulés, et certains plastiques.
- ✓ Ne contient aucun solvant chloré ou dérivé, ni de CFC, de Toluène ou xylène
- ✓ Composants de grande pureté
- ✓ Non miscible à l'eau
- ✓ Conforme à l'arrêté ministériel du 27/10/1975 modifié, relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.
- ✓ Préparation non soumise à l'étiquetage de toxicité selon la directive européenne n° 88/379 et ses adaptations.



Xn - Nocif

■ **UTILISATION**

Dégraissage des pièces mécaniques ou de matériel électrique hors tension.
Dégraissage des pièces métalliques avant peinture.

■ **MODE D'EMPLOI**

SOLV 26 doit toujours être utilisé pur et à froid.

Mode d'utilisation :

Au trempé, au pinceau ou en fontaine de dégraissage (sur lit d'eau pour recyclage). Après dégraissage des pièces avec SOLV 26, laisser sécher les pièces à l'air libre ou accélérer le séchage à l'aide d'une soufflette. Dans le cas de supports fragile, faire un essai préalable de compatibilité.

■ **CARACTERISTIQUES TECHNIQUES**

- ✓ Aspect..... Liquide
- ✓ CouleurIncolore
- ✓ Densité 0,78 +/- 0.02
- ✓ Indice KB 31
- ✓ Vitesse d'évaporation / éther 100
- ✓ Température d'auto inflammation > 230°C
- ✓ Point éclair..... >62 °C
- ✓ Point d'ébullition..... 175°C
- ✓ Inflammabilité Inflammable





E.R.P. Hygiène, Maintenance, Produits Techniques

■ **PRECAUTION D'EMPLOI**

- *Ce produit est considéré comme nocif.*
- *L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.*
- *Peut provoquer l'atteinte des poumons en cas d'ingestion.*
- *Conserver hors de la portée des enfants*
- *Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.*
- *En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un spécialiste*
- *En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.*
- *Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.*
- *En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)*

■ **ETIQUETAGE**

L'étiquetage est conforme à la réglementation du code du travail.

■ **TRANSPORT**

Non soumis à la réglementation.